



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 2 avril 2019

Préfecture de la Somme

Service de Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

SCPI/BEUP/CL

Affaire suivie par Catherine Loridan

☎ 03 22 97 83 88

Monsieur,

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, vous avez produit, le 12 novembre 2018, un dossier de cessation d'activité concernant vos installations d'imprimerie sises sur le territoire de la commune de FOUILLOY, ZA du Chant des Oiseaux .

Je vous informe que je prends acte des conditions de remise en état de ce site pour un usage industriel.

Si aucune prescription complémentaire visant à la remise en état du site ou à sa surveillance n'apparaît à l'heure actuelle nécessaire, la cessation d'activité d'une installation classée n'éteint pas la responsabilité de l'exploitant. Aussi, conformément aux dispositions de l'article R. 512-66-2 du code de l'environnement, je vous informe qu'en cas de désordres ultérieurs consécutifs à cette exploitation, un arrêté complémentaire pourrait prescrire les mesures nécessaires pour y remédier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND

Société ROTOCENTRE
rue Marcel Paul
45770 SARAN